



Source : Conseil central de Lanaudière-CSN et Mouvement d'éducation populaire de Lanaudière (MÉPAL)

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Journée internationale des travailleuses et des travailleurs

Le travail, pas à n'importe quel prix!

(Joliette, le 1er mai 2017) Le Conseil central de Lanaudière-CSN ainsi que le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL) ont souligné la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs dont le thème de cette année est *Le travail, pas à n'importe quel prix*. À Joliette, syndicats et groupes communautaires ont participé à un atelier d'éducation populaire sur la question de la hausse du salaire minimum à 15\$/h.

À l'instar des nombreux groupes sociaux qui soutiennent la Campagne 5-10-15 partout au Québec, le Conseil central de Lanaudière et le MÉPAL profitent du 1^{er} mai pour réitérer la nécessité d'améliorer les conditions minimales des travailleuses et des travailleurs en portant trois revendications majeures.

Tout d'abord, le relèvement du salaire minimum au taux de 15 dollars l'heure. Plus d'un million de salarié-es gagnent moins que cela. « Le salaire minimum est beaucoup trop bas actuellement. Il n'assure pas aux familles des conditions de vie décentes. Beaucoup de mythes circulent quant à l'impact d'une telle hausse sur les prix à la consommation. C'est oublier que les salaires sont une part seulement des coûts d'une entreprise de fabrication ou de services. Toutes les études sérieuses montrent qu'une hausse bien encadrée aura un effet positif sur l'économie, car ces travailleuses et ces travailleurs ont besoin de cet argent qui sera immédiatement réintroduit dans l'économie locale par l'achat de nouveaux biens et services », explique Patricia Rivest, vice-présidente du Conseil central de Lanaudière-CSN.

Pour Mylène Geoffroy, coordonnatrice au MÉPAL, augmenter le salaire minimum à 15 \$ constitue un moyen efficace de lutter contre la pauvreté, particulièrement pour les femmes qui représentent 57 % des personnes gagnant moins de 15\$/h. « À côté des programmes sociaux, essentiels dans notre société, le salaire minimum constitue une autre politique sociale qui permet de redistribuer la richesse sans que cela engendre des

coûts supplémentaires pour l'État et l'ensemble des contribuables. Ça nous apparaît un moyen évident de responsabiliser les entreprises » rappelle-t-elle.

Outre une augmentation substantielle du salaire minimum, deux autres mesures devraient être incluses dans les normes du travail pour améliorer les conditions des salarié-es : le droit à recevoir son horaire de travail au moins cinq jours d'avance et le droit à 10 jours de congé payés par année pour cause de maladie ou de responsabilités familiales. « Ce sont des modifications qui auront au final peu d'impact sur l'organisation des entreprises tout en permettant aux salarié-es de mieux concilier leurs obligations familiales et leur travail, une des priorités des travailleuses et des travailleurs d'aujourd'hui », conclue Madame Rivest.